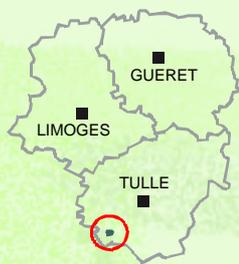




*Pelouses et forêts  
du Causse corrézien*



Direction Régionale de l'Environnement  
LIMOUSIN



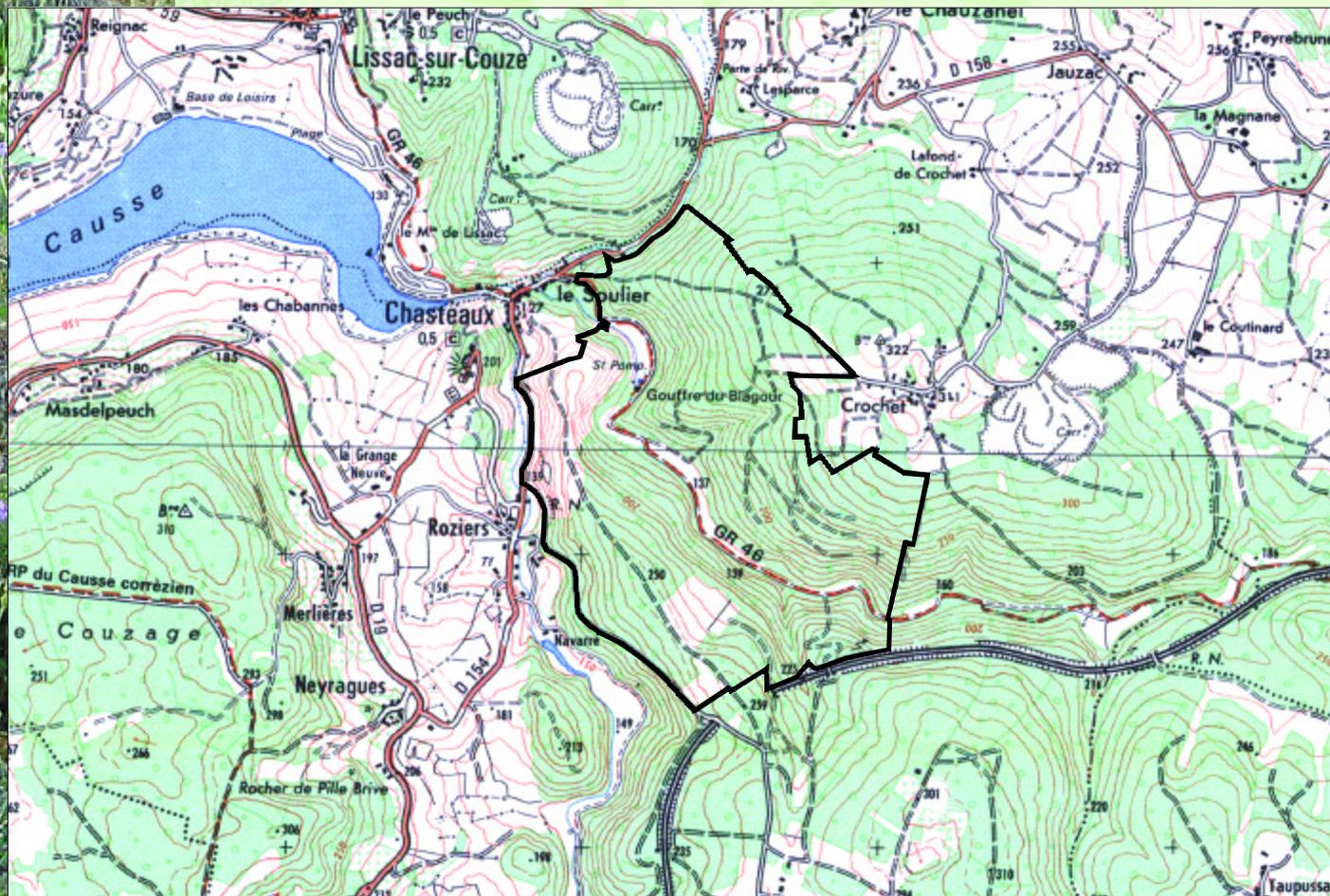
# FICHE d'identité...

**A**vec plus de 500 espèces végétales recensées, soit presque un tiers de la flore limousine, la flore de ce site Natura 2000 peut être considérée comme très riche, voire exceptionnelle. Elle reflète une grande diversité de milieux liée à des influences

climatiques différentes : chênaie pubescente et pelouses sous influence méditerranéenne et chênaie - charmaie sous influence montagnarde par exemple. Cette richesse est le fruit de conditions écologiques diversifiées : sol, lumière, température, humidité, exposition des bassins-versants, passé agricole, traitements forestiers.... Elle s'exprime sur une surface relativement restreinte. Ce site Natura 2000 représente donc un des hauts lieux du patrimoine naturel de la région Limousin mais aussi du Causse corrézien. Il mérite pleinement d'être inscrit au réseau européen Natura 2000.

Nom: ..... Pelouses et forêts du Causse Corrèzien  
 Région: ..... Limousin  
 Département: ..... Corrèze (19)  
 Commune concernée: ..... Châteaux  
 Superficie: ..... 138 ha  
 Opérateur du Site: ..... Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin

Validation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage: ..... le 20 juin 2002



Echelle: 4,1cm = 1km

— Site Natura 2000 = Zone Spéciale de Conservation

# ANALYSE de l'existant...

## > Analyse écologique...

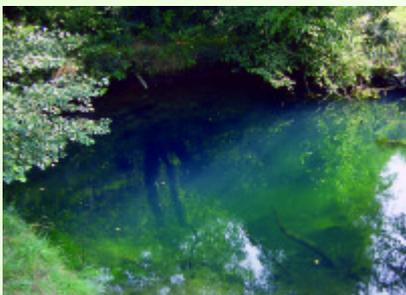
Proposé à l'inscription au réseau européen Natura 2000, ce site abrite, à lui seul, 6 habitats naturels et 7 espèces d'intérêt communautaire.

Une petite vallée "sèche" sépare naturellement le site en deux ensembles. Elle abrite :

- une résurgence, le Blagour ;
- des prairies humides contrastant avec les pelouses sèches des coteaux ;
- sur ses versants, des milieux forestiers très différents : la chênaie pubescente écrasée de soleil en été faisant face à la chênaie-charmaie.



Vallée sèche



Gouffre du Blagour



*Ophrys abeille*



*Sonneur à ventre jaune*

## > Analyse des activités humaines...

### **Agriculture**

Progressivement, sur le site comme sur l'ensemble de la commune, l'activité agricole est en régression entraînant une fermeture de l'espace. Le maintien, voire le retour, des activités de fauche et de pâturage sont pourtant indispensables pour préserver le patrimoine naturel de ce territoire.

### **Sylviculture**

Les bois sont exploités uniquement en bois de chauffage. Cette activité est compatible avec l'intérêt écologique, et peut se perpétuer.

### **Alimentation en eau potable**

Plusieurs captages d'eau destinés à la consommation humaine sont répartis sur la commune. Des prescriptions concernant l'in-

terdiction d'usage de fertilisants, et la mise en œuvre d'un périmètre de protection sont à respecter.

### **Truffières**

Aucune incidence écologique des pratiques de récolte de truffe sur le site n'étant observée, la pratique actuelle n'a pas à être remise en cause.

### **Chasse et pêche**

La chasse et la pêche pratiquées sur le site ne concernent aucune espèce recensée par la Directive " Habitats ". L'activité peut être poursuivie sans nuisance écologique.

### **Randonnées et balades**

Le site est très fréquenté par les promeneurs et les randonneurs. Ces loisirs ne constituent pas de menace écologique majeure pour le site. Il reste cependant à baliser les chemins et à créer un véritable parcours de découverte " nature " pour renforcer la sécurité et l'attractivité du site.

### **Camping sauvage et véhicules motorisés**

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope interdit le camping sauvage et le passage de véhicules motorisés sur le site. En effet, ces activités portent atteinte non seulement à la tranquillité de la population locale mais entraînent des dégradations et des perturbations majeures sur le milieu naturel.



Vallée sèche



# PROPOSITIONS de gestion...

## > Stratégie réglementaire

### RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope et de Périmètre de Protection de Captage interdisent la pratique du camping sauvage, et empêchent un développement urbain non favorable au maintien et à la survie de certaines espèces animales et végétales remarquables.



## > Stratégie contractuelle

### MAÎTRISE D'USAGE

A moyen terme, pour organiser une gestion conservatoire du site, l'accord préalable des propriétaires avec la signature de conventions de gestion est nécessaire. La constitution d'îlots de pâturage serait la solution efficace.

### CONSTITUTION D'ÎLOTS DE PÂTURAGE

La constitution d'îlots de pâturage, notamment par la mise en œuvre d'un pâturage ovin ou caprin permettant l'entretien des pelouses, est à promouvoir.

### GESTION DE MILIEUX HORS PÂTURAGE

La fauche ou le débroussaillage sont à privilégier sur certains secteurs et doivent être encouragés par l'intermédiaire de contrats agri-environnementaux.

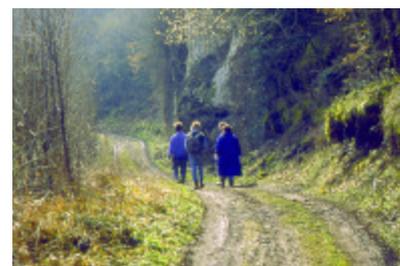


### GESTION DES PRAIRIES DE FAUCHE

Particulièrement intéressante sur le plan faunistique et floristique, il est souhaitable de pérenniser les pratiques actuelles de fauche tardive sur les prairies de la vallée de la Couze via la signature de contrats Natura 2000.

### LIMITATION DES ACCÈS AU SITE

La pose de barrières est une mesure à mettre en œuvre pour interdire l'accès des véhicules motorisés non autorisés au site. En effet, elles permettent de limiter les risques de vandalisme et d'incendie.



### AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER DE DÉCOUVERTE

La réalisation d'un sentier de découverte permettrait de guider les promeneurs et les randonneurs et de leur faire découvrir l'intérêt écologique du site.

## > Animation du site

### SUIVIS SCIENTIFIQUES SPÉCIFIQUES

Le suivi scientifique est réalisé sur l'ensemble du site. Il permet non seulement d'affiner la connaissance des espèces protégées présentes mais aussi d'assurer une gestion écologique plus pertinente des différents milieux naturels.



### ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'animation a pour but de mettre en œuvre l'ensemble des préconisations de gestion conservatoire ou de valorisation sur le site Natura 2000.